

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025

POLE ESPOIR MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

3 SITES D'ACCESSION

LYON – COURNON D'Auvergne – Chambéry

Dans le cadre du « Parcours de Performance Fédéral Masculin »
de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Handball



Melvyn Richardson

Génération 1997

Premier Club AuRA : **Chambéry**

Club Pro actuel : **Barcelone**



Gueric Vincent

Génération 2002

Premier Club AuRA : **St Genis Laval**

Club PRO actuel : **Nîmes**

2 joueurs issus du Pôle Espoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes

A retourner en numérique **avant le 09 mars 2025** à l'adresse suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

!! SEULE LA RECEPTION DE CE DOSSIER DUMENT REMPLI VALIDERA LA CANDIDATURE !!

LE « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL » EN HANDBALL MASCULIN DANS LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

CÔTÉ STRUCTURES !

✓ OBJECTIFS

Les Pôles du secteur Masculin inscrit dans le « Parcours de Performance Fédéral » consiste à :

- **conserver un maillage** du territoire dans notre nouvelle grande région à travers des sites dits « Accession » qui concernent la tranche d'âge 14-17 ans (de la 3^{ème} à la Terminale).
- **regrouper les « potentiels fédéraux »** de notre région identifiés par la cellule nationale sur le site dit « Excellence » de la grande région sur la tranche d'âge 16-17 ans (1^{ère} et Terminale).

✓ STRUCTURES

Il existe un seul pôle « Auvergne Rhône Alpes » réparti en :

- **3 sites d'accession** pour les **14-17 ans** (de la 3^{ème} à la Terminale) à **Cournon, Lyon et Chambéry**.
- **1 site d'Excellence** pour « les potentiels fédéraux 16-17 ans » (1^{ère} et Terminale) à **Chambéry**.

CÔTÉ JOUEUR !

✓ OBJECTIFS

Déposer sa candidature au Pôle « Auvergne Rhône Alpes », c'est :

- VOULOIR intégrer le dispositif de renouvellement de l'élite du handball français,
- VOULOIR réussir son double projet scolaire et sportif,
- ACCEPTER les contraintes et les sacrifices nécessaires à la réussite de ce projet complexe (trajet domicile/pôle, entraînements quotidiens voir biquotidiens, sérieux et organisation dans le travail scolaire, vie à l'internat et autonomie ...).

✓ FONCTIONNEMENT

Je suis en 4^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes **en classe de 3^{ème}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Collège public Jean Perrin Lyon 9e (internat du lycée Jean Perrin)
- Site de Cournon : Collège La Ribeyre (internat du lycée Descartes)
- Site de Chambéry : Collège :
 1. Public : *Georges Sand à LA MOTTE SERVOLEX (si le joueur est déjà présent dans ce collège - sous couvert de l'aménagement de l'emploi du temps du collège -)*
 2. Privé : *Notre Dame La Villette à LA RAVOIRE (Internat sur le site du collège avec un coût global calqué sur celui du lycée Louis Armand).*

Je suis en 3^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe **de 2^{nde}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Lycée public Jean Perrin Lyon 9ème (internat du lycée)
- Site de Cournon : Lycée public Lycée René Descartes (internat du lycée)
- Site de Chambéry : Lycée public Louis Armand (internat du lycée)

Je suis déjà en 2^{nde} ou en 1^{ère}, je peux postuler pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe de 1^{er} ou Terminale mais **ce type d'entrée concerne des exceptions** (joueurs dit à « maturité biologique tardive », joueur ayant subi une blessure lourde à 14-15 ans, déménagement ou rapprochement familial, ...).

A savoir :

Je suis déjà en Pôle « Accession » dans l'un des 3 sites en 3^{ème} ou en 2^{nde}. Je suis évalué par les responsables du PPF* Masculin de la DTN** comme joueur à « fort potentiel ». Il me sera proposé **d'intégrer le site « Excellence » de Chambéry en 1^{ère} ou/et Terminale. Le refus de ce transfert entraînera un non maintien sur son site d'accession initial.**

*Parcours de Performance Fédéral

** Direction Technique Nationale

Informations générales sur le parcours :

Tu peux intégrer le cursus pour une durée maximale de 4 années. Cependant, **le projet sportif et scolaire sont réévalués chaque année** par l'ensemble des responsables du dispositif Pôle. **Un avis favorable ou défavorable** pour le maintien en structure pour la saison suivante **sera prononcé à chaque fin d'année.**

Les établissements scolaires partenaires veillent à accompagner la continuité du projet scolaire dans les meilleures conditions sous couvert d'un engagement fort de l'élève. Ils mettent également à disposition un certain nombre de places d'internat « Pole » validé par leur conseil d'administration à travers un projet global d'occupation.

En cas de non maintien, tu seras amené en priorité à retourner sur ton lycée de secteur (particulièrement pour les 3^{ème} et les secondes). Le lycée du pôle t'accompagnera dans les démarches à effectuer pour la poursuite de ta scolarité dans un autre établissement scolaire en lien avec ta famille. Dans certain cas, tu pourras rester dans le lycée du pôle mais nous ne pouvons pas garantir en amont une place à l'internat sur l'année suivante.

RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION TERRITORIALE



	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION
3 ^e	Collège public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat du Lycée	Collège public La Ribeyre Courmon (63) Internat du Lycée	Collège public George Sand La Motte Servolex (73) ! Si joueur déjà présent dans ce collège !
2 ^{nde}			
1 ^{ère}	Lycée public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat	Lycée public René Descartes Courmon (63) Internat	Lycée public Louis Armand Chambéry (73) Internat
Term			SITE EXCELLENCE Chambéry

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POLE MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dossier de candidature à envoyer **avant le 09 mars 2025** à l'adresse mail suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

Pièces à joindre au dossier :

- ✓ **Une lettre de motivation manuscrite** à numériser expliquant les raisons de cette candidature. Ces motifs seront appréciés par la commission.
 - ✓ Les 3 fiches du dossier :
 1. « **Demande de candidature** » signée par les parents.
 2. « **Situation scolaire** ».
 3. « **Situation sportive** ».
 - ✓ La numérisation des bulletins scolaires **des deux années scolaires antérieures et ceux de l'année en cours**.
- N.B :** **Le bulletin du 2^{ème} trimestre** devra être transmis seulement en cas de convocation au test de terrain.
(cf. échéancier et modalités ci-dessous).

Échéancier :

- ✓ **Avant le 09 mars 2025 :** **Envoi du dossier complet numérisé** sur l'adresse mail noté ci-dessus.
- ✓ **Vendredi 28 mars 2025 :** **Commission de présélection** (Cf. les modalités sur la page suivante).
- ✓ **Avant le 02 avril 2025 :** **Résultat de la commission** (envoi des convocations pour les joueurs retenus)
- ✓ **Mercredi 09 avril 2025 :** **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2010** (2009 à la marge)
- ✓ **Mercredi 16 avril 2025 :** **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2011** (2012 à la marge)
- ✓ **Fin mai 2025 :** **Commission d'admission par site**. Elle sera composée à minima :
 - Du chef d'établissement ou son représentant du site concerné,
 - Du responsable du site.
- ✓ **Début-mi juin 2025 :** **Journée sur le site retenu** pour les joueurs sélectionnés au Pôle.

Concernant les candidats retenus, leur admission sera définitive et effective qu'à réception du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre et sous couvert de l'accord de la commission médicale.

PRINCIPES DE LA PRESELECTION

L'ensemble des candidatures déposées **au plus tard le 09 mars 2025** (date limite de réception numérique) feront l'objet d'une présélection à l'issue d'une lecture attentive du dossier envoyé.

Afin de compléter le **dispositif de détection** (suivis des matchs en club, regroupements et sélections de comités, compétitions Intercomités, ...), un certain nombre de joueurs pourraient, **sur convocation de la ligue et à la discrétion des responsables de site**, être invités à **participer à des entraînements** sur les **sites accession de Cournon d'Auvergne, Lyon ou Chambéry**.

A noter que les **stages régionaux de détection** auront lieu du **23 au 25 février 2025 (génération 2010)** et du **26 au 28 février 2025 (génération 2011)**. Les joueurs sélectionnés seront issus principalement de la détection lors des Intercomités régionaux et/ou du signalement du CTF et des acteurs de comités.

Attention, la participation à ces différents temps ne présage pas obligatoirement d'une présélection au test de terrain du Pôle suivant la génération d'âge. Inversement, la non sollicitation à ces circonstances n'engendre pas forcément une non présélection au test de terrain. Ceux sont des circonstances complémentaires d'aide à la prise de décision pour la présélection.

L'étude des dossiers se fera sur la base des éléments suivants :

- ✓ **Le profil général du candidat** : sa lettre de motivation, les commentaires des professeurs sur les bulletins et avis du chef d'établissement (...).
- ✓ **Une évaluation sportive du joueur** : son parcours (poste(s) de jeu, nombre d'année de pratique, son contexte d'entraînement et son niveau de jeu ...), ses « performances » (en club ou/et lors des Intercomités), l'avis de son entraîneur et du CTF de comité le cas échéant (...).

La commission de présélection se réserve le droit de retenir le nombre de dossiers (environ 30 par génération) présentant le plus de critères pertinents par rapport aux attendus pour rentrer dans une telle structure.

Pour l'analyse des candidatures, la commission de présélection sera composée :

- ✓ du responsable du Parcours de Performance Fédéral (PPF) territorial, M. David Fayollat, ou/et du coordonnateur du Pôle Espoir de la ligue AURA, M. Franck Cadei (CTS),
- ✓ des responsables des sites Accession de Lyon, Cournon d'Auvergne et Chambéry,
- ✓ des responsables de la sélection AURA Interligues 20 ou de ses représentants,
- ✓ éventuellement des représentants des sélections masculines (joueurs nés en 2011) des comités du territoire AURA.

La commission est dotée d'un pouvoir discrétionnaire et souverain.

La liste des joueurs retenus par la commission de présélection sera publiée sur le site internet de la Ligue AURA de handball. Un courriel sera également adressé au représentant légal de chacun des candidats informant du résultat de la commission (retenu pour le test de terrain ou non retenu).